

SAINT- CHAMOND

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 042-214202079-20231204-DL20230166-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Association Les Amis des Orgues de Saint-Pierre, ci-après dénommée L'association
95 rue de la République – 42400 Saint-Chamond
Représentée par Monsieur Bruno DUQUAIRE, en sa qualité de Président
N° de SIRET : 391 793 460 000 18

ET :

Commune de Saint-Chamond , ci-après dénommée la Ville de Saint-Chamond
Avenue Antoine Pinay - CS 80148 – 42403 Saint-Chamond
Représentée par Monsieur Axel DUGUA, en sa qualité de Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2023.
N° de SIRET : 214 202 079 00015
Code APE : 8411 Z
Licences d'entrepreneur du spectacle : Emmanuelle Fournier titulaire des licences 1 : 1 : L-D-2021-006525 / 2 : L-D-2021-00717 / 3 : L-D-2021-000716

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de la saison culturelle 2023-2024, la Ville de Saint-Chamond et Les Amis des Orgues de Saint-Pierre souhaitent proposer à leurs publics respectifs un temps de programmation partagée.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de ce partenariat, les deux partenaires s'engagent à accueillir le concert suivant :

Bach ou pas Bach
Dimanche 7 avril 2024 à 17h
Eglise Saint-Pierre à Saint-Chamond

ARTICLE 2 : EXÉCUTION DE LA CONVENTION

La présente convention se terminera à la clôture des recettes et à la présentation du bilan au plus tard deux mois après la date de programmation du concert *Bach ou pas Bach*.

ARTICLE 3 : ETABLISSEMENT ET PRISE EN CHARGE DU BUDGET DEPENSES

L'accueil du concert se fait dans les conditions ci-après :

La ville de Saint-Chamond procédera au paiement de l'intégralité des dépenses liées à son organisation : le cachet artistique, les transports/transferts des artistes, les frais de restauration et d'accueil, l'ensemble des taxes, les moyens techniques, le personnel nécessaire à l'accueil du concert *Bach ou pas Bach*, ainsi que les frais de communication.

Elle sera l'interlocuteur unique pour l'ensemble de l'organisation du concert *Bach ou pas Bach*.

Le budget prévisionnel est établi à **6 828,25 €**, il sera réajusté en fonction du réalisé.

L'association Les Amis des Orgues de Saint Pierre participera à hauteur de **35 %** du budget réalisé des dépenses TTC, **plafonné à une participation TTC de 2 389,88€**.

La ville de Saint-Chamond participera à hauteur de **65%** du budget réalisé des dépenses TTC, soit le reste des dépenses engagées.

La ville de Saint-Chamond facturera la somme correspondant à 35% du budget réalisé à l'association Les Amis des Orgues de Saint Pierre qui s'engage à procéder au règlement de la facture dans un délai maximum de deux mois après la date de programmation du concert *Bach ou pas Bach*.

En cas de budget réalisé inférieur au prévisionnel de 6 828.25 €, la participation financière des Amis des Orgues sera ajustée au prorata des engagements respectifs des deux partenaires.

ARTICLE 4 : ETABLISSEMENT ET REPARTITION DU BUDGET RECETTES

La jauge maximale du concert *Bach ou pas Bach* est fixée à **500 places**. Le concert est proposé en formule « placement libre assis ».

Cette jauge est partagée au prorata de la prise en charge des dépenses par chaque partenaire, soit :

- **65 % pour la Ville de Saint-Chamond, soit 325 places**
- **35 % pour l'association Les Amis des Orgues de Saint Pierre, soit 175 places**

Dans son quota de places, chaque partenaire gère ses propres invitations.

Si les conditions d'accueil de la salle nécessitent de ne pas utiliser tous les sièges en raison du Covid-19, cette répartition serait modifiée par accord amiable, en ne désavantageant aucun des partenaires.

La billetterie en amont du spectacle

Chaque partenaire sera responsable de sa billetterie (vente et invitations) et encaissera les recettes de ses ventes en amont du concert *Bach ou pas Bach*.

Si l'un des partenaires a écoulé son quota de places, il s'engage à renvoyer le spectateur vers l'autre partenaire.

Un bilan des billetteries respectives sera effectué régulièrement et un état des ventes sera établi avant le début du concert *Bach ou pas Bach*.

La billetterie le jour du spectacle

La billetterie des places restantes le jour du concert *Bach ou pas Bach* sera assurée par l'association Les Amis des Orgues de Saint-Pierre, qui en encaissera les recettes.

Les tarifs appliqués

Chaque partenaire appliquera son propre tarif dans le cadre de sa billetterie.

Les tarifs de billetterie libre de l'association Les Amis des Orgues de Saint Pierre sont : 20 € plein tarif, 16 € familles nombreuses, demandeurs d'emploi et 13 € étudiants, élèves des conservatoires, retraités.

Pour information, le tarif appliqué par la Ville de Saint-Chamond est le suivant :

- Plein tarif : 20 €
- Tarif réduit : 16 € (familles nombreuses, demandeurs d'emploi, groupes constitués de plus de 10 personnes, adhérents du CGOS de Saint-Chamond)
- Tarif réduit + : 13 € (étudiants, bénéficiaires d'aides sociales RSA-CMU-ASPA-AAH résidant à Saint-Chamond)
- Tarif Jeunes : 10 € (-14 ans, détenteurs du Pass Jeunesse, structures sociales et socio-culturelles)
- Tarif « J'm la Culture » : 10€ (détenteurs du Pass « J'm la Culture »)

Les 2 partenaires effectueront le contrôle des entrées à l'issue du concert *Bach ou pas Bach* afin de comptabiliser le nombre de spectateurs.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND

- Organiser l'ensemble des moyens pour la mise en place du concert *Bach ou pas Bach* (définis dans le budget prévisionnel) ;
- Procéder au règlement de l'ensemble des dépenses liées au concert *Bach ou pas Bach*
- Intégrer le concert *Bach ou pas Bach* à sa programmation culturelle et y consacrer tous les moyens dédiés à sa promotion ;
- Valoriser ce partenariat dans tous ses supports de communication ;
- Etablir une convention de mise à disposition de l'Eglise Saint-Pierre avec la Paroisse St Ennemond-en-Gier pour dimanche 7 avril 2024 ;
- Participer à la mise en place technique du concert *Bach ou pas Bach*;
- Participer à l'organisation du concert *Bach ou pas Bach* à hauteur de 65% du budget réalisé TTC ;
- Assurer la billetterie de son contingent de places, en respectant la législation en vigueur, et appliquer le tarif de billetterie libre déterminé à l'article 4 de la présente convention ;
- Participer à l'accueil du public.
- Mise à disposition de l'association 70 affiches couleur A3 pour le concert *Bach ou pas Bach* dans un délai de 3 semaines avant le concert. Les bandeaux seront réalisés par la DAC et validés en amont par l'association.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION LES AMIS DES ORGUES DE SAINT-PIERRE

- Intégrer le concert *Bach ou pas Bach* à sa programmation culturelle et y consacrer tous les moyens dédiés à sa promotion ;
- Valoriser ce partenariat dans tous ses supports de communication ;
- Participer à l'organisation du concert *Bach ou pas Bach* à hauteur de 35% du budget réalisé TTC (sur présentation d'une facture de la ville de Saint-Chamond) ;
- Assurer la billetterie de son contingent de places, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, et appliquer le tarif de billetterie libre déterminé à l'article 4 de la présente convention ;
- Mettre en place et assurer la tenue de la billetterie le jour du concert *Bach ou pas Bach* ;
- Fournir le nombre exact de personnes en salle au moment du concert, pour des raisons de sécurité ;
- Prendre en charge le programme du concert *Bach ou pas Bach*: réalisation mentionnant la co-organisation de l'évènement et avec la présence du logo de la Ville, impression et distribution payante le jour du concert. Les recettes générées par la vente de ces programmes seront conservées par l'association Les Amis des Orgues de Saint-Pierre.

ARTICLE 7 : ANNULATION, MODIFICATION, COMPÉTENCE JURIDIQUE

La présente convention se trouverait suspendue de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du **Tribunal Administratif de Lyon 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon**. La saisine de la juridiction administrative pourra être effectuée par télé-procédure sur le site www.telerecours.fr.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant soumis à l'accord des deux parties.

Fait en deux exemplaires originaux
dont un exemplaire est remis à chacune des parties.
A Saint-Chamond, le

.....

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe en charge de la Culture

Le Président
Pour Les Amis des Orgues de Saint-Pierre

Mme Sandrine FRANÇON

M. Bruno DUQUAIRE

PROJET

BUDGET PREVISIONNEL
Bach ou pas Bach
Dimanche 7 avril 2024 à 17h à l'Eglise Saint-Pierre

Cession artistique	6 330 €
Catering	50 €
Repas	200 €
Transports	158,25 €
Taxes	90 €
TOTAL	6 828,25 €